



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 22/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION, L'EXTENSION DU CIMETIERE ET LA REPRISE DES CONCESSIONS – LOT1 « REPRISE DES CONCESSIONS » – SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique
- Vu la nécessité de procéder à la reprise des concessions au sein du cimetière communal. La commune de la Roque d'Anthéron, sollicite l'assistance d'un maître d'ouvrage afin de procéder à l'ensemble des phases obligatoires.

APPROUVE l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reprise des concessions, à la société INFRA CONSULTING SAS représentée par Monsieur ESGLEAS Frédéric, en qualité de président dont le siège est situé 19 avenue Victor Hugo – 26000 VALENCE.

DIT que la commune règlera la somme de 35 525 € HT soit un montant TTC de 42 630 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 22 mars 2023

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 24/03/23
Et de la publication ou notification le 24/03/23

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2023

Application agréée E-legalite.com